

## RÉUNION DU 24 JANVIER 2017

### Présences :

Guy Goupil, administrateur (poste n° 2)  
Roger Paquet, administrateur (poste n° 3)  
Mario Gosselin, secrétaire-trésorier (poste n° 4)  
Jean-Paul Marcoux, président (poste n° 5)  
Mario Faucher, administrateur (poste n° 7)  
formant quorum sous la présidence de Jean-Paul Marcoux.

Renée Vigneault, membre nommée d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand et  
Denise Grenier, secrétaire en appui au CDPE, assistent à la réunion sans droit de vote.

### Absence motivée :

Rachelle Croteau, administratrice (poste n° 1)  
Ginette Labrie Mercier, vice-présidente (poste n° 6)  
Danièle Hénault, membre nommée d'office représentant la municipalité de St-Ferdinand

### 1. Ouverture de la réunion, lecture et adoption de l'ordre du jour

La réunion est ouverte à 19h00 par le président, Jean-Paul Marcoux.

#### Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption et suivi des procès-verbaux de la session du 16 novembre et de la session spéciale du 22 novembre 2016.
3. Correspondance
4. Paiement de factures
5. Programme *AccèsLogis Québec*
6. Nouvelles demandes de subvention en vertu des dispositions de la politique du CDPE *Mesure incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4.*
7. Versement de l'aide financière en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4.*
8. Date de la prochaine rencontre
9. Affaires diverses
10. Fermeture de la session

2017-01 Sur proposition de Roger Paquet  
Appuyé de Mario Faucher  
Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité**

### 2. Adoption et suivi des procès-verbaux de la session du 16 novembre et de la session spéciale du 22 novembre 2016.

#### *Session du 16 novembre 2016*

2017-02 Sur proposition de Mario Gosselin  
Appuyé de Mario Faucher

Que l'on adopte le procès-verbal de la session du 16 novembre 2016.

**Adopté à l'unanimité.**

#### *Session spéciale du 22 novembre 2016*

2017-03 Sur proposition de Guy Goupil  
Appuyé de Roger Paquet

Que l'on adopte le procès-verbal de la session spéciale du 22 novembre 2016.

**Adopté à l'unanimité**

### 3. Correspondance

Nous prenons connaissance d'une lettre du Comité d'investissement de la MRC de l'Érable concernant le dossier de V1-2014-1.

2017-04 Sur proposition de Roger Paquet  
Appuyé de Mario Gosselin

Il est convenu que le CDPE répondra par lettre au Comité d'investissement de la MRC de l'Érable

**Adopté à l'unanimité.**

Le reste de la correspondance reçue sera traité lors de points spécifiques de l'ordre du jour s'y rattachant.

### 4. Paiement de factures

2017-05 Sur proposition de Mario Gosselin  
Appuyé de Guy Goupil  
Que le CDPE entérine le paiement de la facture suivante:

- le versement, au ministre du Revenu du Québec, de la TPS et de la TVQ perçues sur les loyers du motel industriel du mois de novembre 2016 pour un montant de 294.01\$ moins le remboursement à 50 % de la TPS et de la TVQ payées au cours de cette même période pour les activités régulières du CDPE en tant qu'organisme de services publics (5.80 \$), pour un montant de 288.21 \$;

2017-06 Sur proposition de Roger Paquet  
Appuyé de Mario Faucher  
Que le CDPE autorise le paiement immédiat des factures suivantes:

- le versement, au ministre du Revenu du Québec, de la TPS et de la TVQ perçues sur les loyers du motel industriel du mois de décembre 2016 pour un montant de 294.01\$ moins le remboursement à 50 % de la TPS et de la TVQ payées au cours de cette même période pour les activités régulières du CDPE en tant qu'organisme de services publics (40.46 \$), pour un montant de 253.55 \$;
- facture n° 2016-11.1 de Denise Grenier pour ses honoraires de secrétariat pour la préparation et le suivi de la session spéciale du 22 novembre 2016, pour un montant de 500\$;
- facture n° 1632 de Suzane Chouinard, conceptrice graphique pour l'ajout de 4 procès-verbaux, et de 3 formulaires sur le site internet de la Municipalité de Saint-Ferdinand, onglet Promotion Économique, au montant de 140\$;
- facture n° 2017-1 de Denise Grenier pour ses honoraires de secrétariat pour la préparation et le suivi de la rencontre du 24 janvier 2017, pour un montant de 500 \$;
- remboursement à Faucher Sport Marine d'une facture pour l'achat d'un ballast au montant de 78.05\$.
- paiement des droits d'immatriculation au ministre du Revenu du Québec pour l'année 2016, au montant de 34\$;
- remboursement à Jean-Paul Marcoux des frais de déplacement pour une rencontre au bureau de l'architecte, Thetford Mines, pour un montant de 24.84\$;
- remboursement à Mario Gosselin des frais de déplacement pour une rencontre au bureau du GRT - Thetford Mines, pour un montant de 27,45\$.
- remboursement à Jean-Paul Marcoux pour le super reconnaissance du CDPE qui a eu lieu au Manoir du Lac William, le 14 décembre 2016, au montant de 703.16\$.

Denise Grenier nous informe du solde apparaissant au Relevé de compte du 30 novembre 2016. Elle précise qu'un chèque était en circulation dans le cadre des activités régulières du CDPE et 3 l'étaient dans le dossier éoliennes.

Elle nous informe également du solde apparaissant au Relevé de compte du 31 décembre 2016. Elle précise qu'un chèque était en circulation dans le cadre des activités régulières du CDPE et 3 l'étaient dans le dossier éoliennes

**Adopté à l'unanimité**

**5. Programme AccèsLogis Québec.**

Jean-Paul nous fait un compte rendu des derniers développements dans ce dossier.

**6. Demandes de subvention en vertu des dispositions de la politique du CDPE *Mesure incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4.***

**V4-2016-11**

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 24 novembre 2016, concernant la construction d'une résidence au 1510 Route des Chalets, à St-Ferdinand. Selon les informations fournies, le permis de construction de la résidence a été émis le 15 décembre 2015.

2017-07 Sur proposition de Mario Gosselin  
Appuyé de Guy Goupil

Que le CDPE informe les requérants que leur demande est refusée compte tenu qu'elle ne répond pas au critère d'admissibilité prévu à l'article 2 de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4.*

**Adopté à l'unanimité**

**V4-2016-12**

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 25 novembre 2016, concernant l'acquisition d'une résidence ayant déjà été habitée, située au 1191 Route des Chalets, à St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur cette demande, le contrat d'achat de la résidence est daté du 27 mai 2016.

2017-08 Sur proposition de Roger Paquet  
Appuyé de Mario Faucher

Que le CDPE informe les propriétaires qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4.* Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2017, auront été payées.

**Adopté à l'unanimité**

**V4-2016-13**

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 13 décembre 2016, concernant la construction d'une résidence située au 2081 Route 165, à St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur cette demande, le permis de construction a été émis le 27 octobre 2016.

2017-09 Sur proposition de Mario Faucher  
Appuyé de Guy Goupil

Que le CDPE informe les propriétaires que leur demande est refusée compte tenu qu'elle ne répond pas au critère d'admissibilité prévu à l'article 2 de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4.*

**Adopté à l'unanimité**

**V4-2016-14**

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 15 novembre 2016, concernant l'acquisition d'une résidence ayant déjà été habitée, située au 1240 Route des Chalets, à St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur cette demande, le contrat d'achat de la résidence est daté du 1er juillet 2016.

2017-10 Sur proposition de Guy Goupil  
Appuyé de Roger Paquet

Que le CDPE informe les propriétaires qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4.* Cependant,

cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2017, auront été payées.

**Adopté à l'unanimité**

#### **V4-2017-1**

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 9 janvier 2017 concernant l'acquisition d'une résidence ayant déjà été habitée, située au 809 Rue Bernier est, St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur cette demande, le contrat d'achat de la résidence est daté du 1er juillet 2016.

2017-11 Sur proposition de Mario Gosselin  
Appuyé de Mario Faucher

Que le CDPE informe les propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2017, auront été payées.

**Adopté à l'unanimité**

#### **7. Versement de l'aide financière en vertu des dispositions de la politique Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4**

#### **V4-2016-1**

2017-12 Proposé par Roger Paquet  
Appuyé de Mario Faucher

Cette demande ayant été acceptée lors de la session du 2 mars 2016 et tous les documents requis ayant été fournis, que le CDPE autorise le versement de l'aide financière pour un montant de 539,42\$ couvrant 50% de la taxe foncière générale pour 2016.

#### **8. Date de la prochaine rencontre**

Les prochaines rencontres du CDPE auront lieu le 8 mars, le 19 avril et le 21 juin 2017.

2017-13 Sur proposition de Roger Paquet  
Appuyé de Guy Goupil

Que la prochaine assemblée générale annuelle du CDPE se tienne le mercredi 24 mai 2017, à 19h30.

#### **9. Affaires diverses**

Rien de particulier n'a été soulevé.

#### **10. Fermeture de la session**

2017-14 Sur proposition de Mario Gosselin

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, que la présente session soit levée à 21h15.

**Adopté à l'unanimité**

---

JEAN-PAUL MARCOUX  
président

---

MARIO GOSSELIN  
secrétaire-trésorier